

Les horaires d'ouverture du self du **lundi midi au vendredi midi**.

- Petit déjeuner : de 7H20 à 7H50
- Déjeuner : de 11H00 à 13H30
- Dîner : de 18H30 à 19H15

Pour les élèves inscrits en **sections sportives**, qui rentrent plus tard les soirs d'entraînement, l'établissement a investi dans une armoire positive à chariot qui permet à ces derniers de prendre leurs plateaux préparés par le cuisinier selon toutes les conditions d'hygiène recommandées.

#### ABONNEMENT AU SELF-SERVICE

Les tarifs sont votés par le Conseil d'Administration du lycée sur la base d'un tarif journalier et appliqués en tenant compte du nombre de jours réels de fonctionnement.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont basés sur le taux journalier en vigueur au 1<sup>ER</sup> janvier 2021.

Les élèves désirant prendre moins de quatre repas chaque semaine, mais de manière répétitive au cours de l'année, pourront également acquérir une carte d'accès de 5€ et l'approvisionner régulièrement (formule au ticket). Le prix du ticket est fixé à 4 €.

<b>TARIFS 2021</b>	<u>ANNUEL</u>	<u>TR1 (sep-déc)</u>	<u>TR2 (jan-mars)</u>	<u>TR3 (avril-juin)</u>
<b>DP4</b>	531.30€	200.20€	169.40€	161.70€
<b>DP5</b>	582.90€	221.10€	184.25€	177.55€
<b>Interne</b>	1557.30€	617.55€	492.25€	447.50€



**LYCÉE POLYVALENT**

**PIERRE GUÉGUIN**

**RESTAURATION**

**INTERNAT**

## CHANGEMENT DE RÉGIME EN COURS D'ANNÉE

L'abonnement vaut pour l'année scolaire avec possibilité de modification à la rentrée et en fin de trimestre quand elle est motivée par des changements d'emploi du temps. Pour les cas particuliers en cours de trimestre les changements de qualité ne peuvent être acceptés que dans des cas exceptionnels et uniquement sur demande écrite adressée au Chef d'Etablissement qui se prononcera.

## LES FACTURES

Le self est à régler trimestriellement par les familles dès réception de la facture, par chèques, espèces ou virement bancaire. Certaines aides peuvent venir en déduction du montant de la facture.

## LES REMISES SUR LA FACTURE

**Les remises d'ordre.** Il s'agit des repas qui sont défalqués de la facture de self (fermeture du self, absence de l'élève pour un stage, absence d'au moins 5 jours consécutifs pour raison médicale dûment justifiée, la pratique d'un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte, déménagement). Les élèves en stage désireux de continuer à prendre leurs repas au self seront priés de se faire connaître à l'intendance.

## LES AIDES

- **Les bourses « lycéens »** : le montant des bourses accordé aux élèves demi-pensionnaires et internes est déduit directement de la facture de self.
- **Le fonds social lycéen** : afin d'aider les familles se trouvant ponctuellement dans le besoin, des aides exceptionnelles peuvent être mises en place après avis d'une commission. Les demandes sont à formuler auprès de l'assistante sociale du lycée.

## LES REPAS

La cuisine de l'établissement élabore et **confectionne l'ensemble des repas**. Elle poursuit un objectif de constante qualité. Dans une démarche d'approvisionnement sur les circuits courts nous collaborons avec des fournisseurs locaux pour certains produits tels que : des produits frais de la mer, des produits laitiers, les volailles fraîches, les crêpes. Soucieux d'une meilleure qualité nutritionnelle les menus sont composés en partie de produits bio tels que : des crudités, des légumes cuits, des yaourts, des fruits. Nos repas sont composés d'une entrée (au minimum deux au choix), d'un plat, d'un produit laitier et d'un dessert (dessert élaboré ou fruit). Les locaux, le matériel et surtout les plats, font l'objet de contrôles sanitaires réguliers.

**Le lycée propose aux familles une restauration en self-service, aux conditions suivantes :**

- forfait pension (interne)
- forfait **DP4** : demi-pension 4 jours (le lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- forfait **DP5** : demi-pension 5 jours
- formule au ticket.

Le contrôle d'accès au self étant informatisé, chaque élève devra être en possession d'une carte magnétique (valable pour toute la scolarité au lycée), **elle est facturée 5 €**. En cas de dégradation ou de perte le rachat de celle-ci sera obligatoire.

Les nouveaux élèves internes ou demi-pensionnaires doivent déposer un chèque de 5€ avec leur dossier d'inscription pour avoir une carte de self à la rentrée

*(bien indiquer le nom et prénom de l'élève et son niveau de classe au dos du chèque)*